

**PROCÈS - VERBAL du
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 19 MAI 2025**

Le dix-neuf mai deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du douze mai deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Patricia CHAMBRIER, Sonia CLEMENT-GRINIER.

Messieurs Michel FROGER, Bruno COURANT, Florian BARBÉ, Emmanuel GUITTON, Serge QUESNE, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Jérôme CHERON, Thomas DREUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude POTTIER est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 07 avril 2025 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il a été proposé aux conseillers municipaux de rajouter un sujet supplémentaire concernant une admission en non-valeur sur le budget assainissement 2025. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

1^{er} OBJET : ACTE DE SERVITUDE SOUTERRAINE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la dissimulation des réseaux électriques, la commune de St-Michel-de-Chavaignes a signé une convention de servitude le 30 octobre 2023, en qualité de propriétaire des parcelles cadastrées section A n°1409, A n° 1342 et A n° 1343 lieudit « Jardin du Lavoir ». A ce titre, le Conseil départemental a envoyé le projet d'acte, en vue de sa publication au fichier immobilier des Hypothèques. Il convient de leur faire part de nos observations avant la signature de l'acte administratif définitif avant sa publication au service de la publicité foncière Sarthe. Afin de régulariser cette servitude de passage, il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte portant constitution de servitude souterraine entre le Département de la Sarthe et la commune de St-Michel-de-Chavaignes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte exposé ci-dessus.

2^{ème} OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE CONCERNANT LE PROJET DE LIAISON DOUCE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 74

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet de liaison douce (vélo et piéton) le long de la route départementale 74 est éligible à l'aide départementale pour la création de voies vertes et contribuera à sécuriser les déplacements doux sur cette portion de la route départementale. Le coût des travaux serait de 16 315,45 € HT et la commune de St-Michel-de-Chavaignes pourrait solliciter une aide de 50 %.

Il convient d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Sarthe concernant le projet exposé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Sarthe concernant le projet exposé ci-dessus.

3^{ème} OBJET : DEVIS RELEVAGE DES TOMBES AU CIMETIERE ET STELE AU JARDIN DU SOUVENIR

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de réaliser un relevage de tombes au cimetière, en conséquence, la commune a reçu un devis de l'entreprise Vautcranne concernant le relevage de 13 tombes pour un montant de 8 905 euros TTC. En complément, pour répondre à la demande de plusieurs administrés, il a été demandé un devis concernant l'achat et la pose d'une stèle constituée d'un socle et de deux colonnes pour

l'identification par gravure des personnes dont les cendres seront dispersées au jardin du souvenir d'un montant de 950 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer les devis présentés ci-dessus.

4^{ème} OBJET : DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES AU BP ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Trésor Public de La Ferté Bernard n'a pas pu recouvrer les titres de recettes concernant le budget assainissement car ceux-ci sont irrécouvrables. En conséquence, il est demandé l'admission en non-valeur de créances éteintes (liste fournie par la trésorerie) au compte 6541 pour un montant de 496,83 euros au budget Assainissement 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve l'admission en non-valeur présentée.

5^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de décision modificative n°1 du budget Assainissement 2025 :

EN FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2025	DM 1		BP 2025 après DM
Chap 011 Charges à caractère général Article 622	2 000,00	- 200,00		1 800,00
Chap 65 Autres charges de gestion courante Article 6541 Créances admises en non valeur	500,00		+ 200,00	700,00
		-200,00	+ 200,00	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget Assainissement 2025 exposée ci-dessus.

6^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

. **Point travaux** : la peinture des murs intérieurs de la salle Hélène Bertaux datant d'une vingtaine d'année, des bénévoles se sont proposés de refaire la peinture de cette salle afin de la raviver.

. **Point entretien voirie** : l'entretien des bornes a débuté la semaine dernière. Suite à la consultation auprès de plusieurs entreprises concernant la voirie communale pour 2025, la société Pigeon a été retenue pour réaliser ces travaux pour un montant de 83 735,88 euros TTC.

. **Schéma directeur de l'assainissement** : Monsieur Bruno Courant, adjoint au Maire, informe les conseillers que l'entreprise Artelia a fourni le compte-rendu de la 2^{ème} phase de mesure de nappes basses et de nappes hautes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Florian BARBÉ	
Bruno COURANT		Thomas DREUX	excusé
Jérôme CHERON	excusé	Pascale CHAUSSON	
Karine RICHARD		Jean-Claude POTTIER <i>Secrétaire de séance</i>	
Serge QUESNE		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	